

Publié le 26/02/2024



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P071_2024

Date : 22/02/2024

OBJET : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Inclusion et Accessibilité aux personnes en situation de handicaps pour l'aménagement de la nouvelle attraction à La Cité de la Mer (50100 Cherbourg-en-Cotentin)

Exposé

Dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle attraction à La Cité de la Mer, la Communauté d'Agglomération du Cotentin, en tant que Maîtrise d'Ouvrage, intègre au comité de technique un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage référent "Accessibilité" ayant des compétences spécifiques et une expertise aguerrie en matière d'accessibilité et d'inclusion des personnes en situation de handicap. Il interviendra dans le suivi des phases de programmation muséographiques et scénographiques, de conception, de chantier et jusqu'à la mise en fonctionnement de cette nouvelle attraction.

Une procédure adaptée ouverte a donc été lancée le 11 décembre 2023, afin de conclure un marché de prestations intellectuelles pour réaliser la mission d'AMO.

Après examen des candidatures, analyse, négociation et classement des offres, il est proposé de conclure le marché avec le groupement ayant pour mandataire l'entreprise POLYMORPHE DESIGN, qui présente l'offre la plus économiquement avantageuse au regard des critères de choix de l'offre.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2023_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'arrêté du Préfet de la Manche du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Décide

- **De signer** le marché public pour la mission d'AMO Inclusion et Accessibilité aux personnes en situation de handicaps pour l'aménagement de la nouvelle attraction à la Cité de la Mer, avec **le groupement ayant pour mandataire l'entreprise POLYMORPHE DESIGN** - 166 rue du Gros Bois - 69380 CHAZAY D'AZERGUES, pour :
 - Une partie suivant un montant global et forfaitaire de 33 275,00 € HT, soit 39 930,00 € TTC,
 - Une partie à prix unitaire, exécutée via un accord-cadre à bons de commande, conclus sans minimum de commande mais avec un maximum de commande de : 30 réunions supplémentaires - Comptes rendus,
- **De dire** que le marché débute à compter de sa notification ou de l'OS de démarrage des prestations pour une durée de 45 mois,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE